



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs du postulat	Manfred Schmid, CVPO, Reinhard Imboden, CVPO, Nico Brunner, CVPO
Objet	Les postulats sont-ils mis en œuvre?
Date	09.06.2017
Numéro	6.0082

Les auteurs du postulat sont de l'avis qu'il n'est pas aisé pour un postulant de vérifier si la transposition du postulat a réellement été effectuée. C'est pourquoi les postulants demandent au Conseil d'Etat de créer un outil informatique permettant le suivi des interventions parlementaires.

Le Conseil d'Etat est conscient de cette problématique. Afin de pouvoir disposer d'un meilleur suivi des affaires, le projet Via Parl, projet de développement d'une solution informatique de suivi des interventions parlementaires, a démarré à la fin août 2019 après des analyses préalables lancées en juin 2018. Ce projet du Service parlementaire, auquel la Chancellerie collabore et dont la fin est planifiée pour le 30 mars 2020, doit permettre, via l'utilisation d'un outil de gestion des processus aussi bien aux collaborateurs du Service parlementaire qu'aux collaborateurs de l'administration cantonale, de pouvoir voir à quel stade se trouvent les interventions parlementaires.

Les députés pourront, via le bureau virtuel, consulter, en tout temps, l'état d'avancement de leurs interventions de leur naissance jusqu'à leur exécution par l'administration cantonale.

M. le député Marcel Delasoie représente d'ailleurs les parlementaires au sein du comité de pilotage du projet.

Le projet DataParl permettra, quant à lui, à un horizon plus lointain, de donner accès aux informations propres aux interventions à l'ensemble du public intéressé via le site Internet du Parlement.

Conséquences sur la bureaucratie : Simplification des processus et réduction des tâches sans valeurs ajoutées.

Conséquences financières : Mise en place de la solution informatique ~200'000.-

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : 0.2EPT/an pour la mise en place. A terme : réduction des tâches administratives (cf. ci-dessus : conséquences sur la bureaucratie)

Conséquences RPT : Aucune

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Sion, le 7 octobre 2019